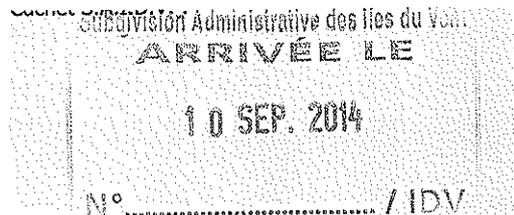




Ville de Piraé

POLYNÉSIE FRANÇAISE
TAHITI



REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté – Egalité – Fraternité

EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**DELIBERATION N° 72/2014
DU 04 SEPTEMBRE 2014**
Approuvant l'opération de mise en conformité des ouvrages AEP à Fare Rau Ape et autorisant le maire à signer la convention de financement ainsi que les marchés correspondants

L'an deux mille quatorze, le quatre septembre à seize heures,
Le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de **Monsieur le Maire, Edouard FRITCH.**

Conformément à l'article L.2121-15 du Code général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination des secrétaires de séance.

Monsieur Christophe TEAO et Madame Raiarii TETOOFA, ont été désignés pour remplir cette fonction.

Etaient présents :

Date de convocation :	27 août 2014
Date d'affichage :	27 août 2014

Résultats des votes

Pour	31
Contre	0
Abstentions	1

La délibération est adoptée à la majorité

Affichage du compte rendu du conseil municipal le

- 9 SEP. 2014

Affichage de la présente délibération le :

11 SEP. 2014

Nbre	Nom et Prénom	Présent	Absent	Procuration
1	FRITCH Edouard	X		
2	MACE Miriama	X		
3	TEMARII Abel	X		
4	MAO Marie-Madeleine	X		
5	ATEM Félix	X		
6	HUNTER Lorraine	X		
7	TAURAA Heimana	X		
8	LECHENE Eliane	X		
9	PAQUIER Jean Claude	X		
10	LICHTLE Yvette	X		
11	TIXIER Yvannah	X		
12	CHICOU Jean	X		
13	RAUFEA Doris	X		
14	MAKE Léon		X	
15	SVARC Maire	X		
16	TAURAATUA Christophe	X		
17	RAFFIN Yvonnick	X		
18	MOO SUNG Samuel	X		
19	TERE Maono		X	<i>Rosana TEHOIRI</i>
20	TEAO Christophe	X		
21	URAHUTIA Riveta	X		
22	PARAUE Milton	X		
23	TEPU Taiana	X		
24	FOLIAKI Turere	X		
25	TEHOIRI Rosana	X		
26	MOU KAM TSE Kapo		X	<i>Turere FOLIAKI</i>
27	WONG Keehi	X		
28	TETOOFA Raiarii	X		
29	PARO Irvine	X		
30	VERNAUDON Béatrice	X		
31	BAMBRIDGE Maiana	X		
32	TETUAETARA Théodore	X		
33	HAREHOE Thilda	X		
30			3	2

DELIBERATION N°72/2014 DU 04 SEPTEMBRE 2014

Approuvant l'opération de mise en conformité des ouvrages AEP à Fare Rau Ape et autorisant le maire à signer la convention de financement ainsi que les marchés correspondants

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE PIRAE

**Ayant été régulièrement convoqué et le quorum ayant été atteint ;
Sous la présidence du maire de la commune ;**

- VU la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée, portant statut d'autonomie de la Polynésie française, promulguée par l'arrêté n° 119 DRCL du 3 mars 2004 ;
- VU la loi n° 2004-193 du 27 février 2004, complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française, promulguée par l'arrêté n° 119 DRCL du 3 mars 2004 ;
- VU l'ordonnance n° 2007-1434 du 5 octobre 2007 modifiée, portant extension des première, deuxième et cinquième parties du Code Général des Collectivités Territoriales aux communes de la Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics, ensemble la loi n° 2007-1720 du 07 décembre 2007 tendant à renforcer la stabilité des institutions et la transparence de la vie politique en Polynésie française et n° 2007-1787 du 20 décembre 2007 relative à la simplification du droit ;
- VU la loi n° 71-1028 du 24 décembre 1971 modifiée, relative à la création et à l'organisation des communes dans le territoire de la Polynésie française, promulguée par l'arrêté n° 31/AA du 6 janvier 1972 ;
- VU le décret n° 72/407 du 17 mai 1972 portant création de communes dans le territoire de la Polynésie française ;
- VU l'arrêté n° 173/AA du 30 janvier 1965 instituant la commune de Pirae ;
- VU La délibération n°78/2013 du 25 septembre 2013 approuvant le contrat d'affermage du service de l'eau ;
- VU La délibération n°24/2014 du 7 mai 2014 approuvant l'opération de mise en conformité des ouvrages AEP et autorisant le maire à signer les conventions de financement ainsi que les marchés correspondants ;
- VU les explications fournies par Monsieur Edouard FRITCH, Maire ;

Après en avoir délibéré en sa séance du 04.09.2014

ADOPTÉE A LA MAJORITE	
VOTANTS	32
POUR	31
CONTRE	0
ABSTENTION	1

ADOPTE :

Article 1^{er} : L'opération de mise en conformité des ouvrages AEP à Fare Rau Ape est approuvée.

Article 2 : Le plan de financement de cette opération tel que défini ci-après est approuvé comme suit :

- Montant prévisionnel total de l'opération : 9 595 960 F CFP TTC
- Participation de l'état BOP 123 (78,44%) : 7 527 150 F CFP TTC
- Participation de la commune (21,56%) : 2 068 810 F CFP TTC

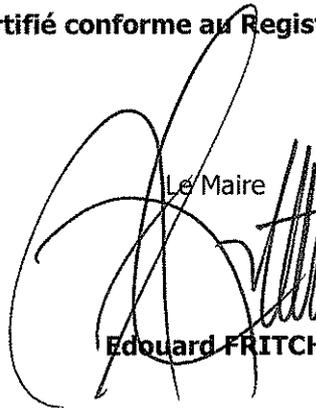
Article 3. : Le maire, ou en cas d'empêchement son adjoint dans l'ordre du tableau, est autorisé à signer la convention de financement Etat (BOP 123) relative à l'opération de mise en conformité des ouvrages AEP à Fare Rau Ape, ainsi que tous les actes les mettant en œuvre.

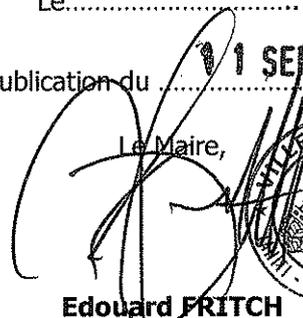
Article 4. : Le maire, ou en cas d'empêchement son adjoint dans l'ordre du tableau, est autorisé à lancer les appels d'offres et signer les marchés correspondants à cette opération.

Article 5. : La délibération n°24/2014 du 7 mai 2014 susvisée est abrogée.

Article 6. : La présente délibération, qui sera enregistrée, communiquée partout où besoin sera, est prise pour valoir ce que de droit.

Extrait certifié conforme au Registre des délibérations

Le Maire

Edouard FRITCH


Acte rendu exécutoire
après envoi à la Subdivision administrative
10 SEP. 2014
Le.....
et publication du **11 SEP. 2014**
Le Maire,

Edouard FRITCH
